Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20261118-26181104-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du mercredi 18 novembre 2026

Délibération n° 26.18.11.04

Le 18 novembre 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 10 novembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Alain MARZIN, Jean-Pierre TROQUIER

Absents excusés : John GREENLEES donne pouvoir à Alain LE COZ, Marija LE CORVELLEC donne pourvoir à Valérie GLOU, Elise LORINQUER donne pouvoir à Jean-Pierre TROQUIER, Rozenn MÉROT donne pouvoir à Camille BERTRAND

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 11**	**Pouvoirs : 4**
Vote	Pour	15 (11+4)
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Aménagement intérieur du Musée des Ardoisières. Mission de maîtrise d'œuvre. Résiliation unilatérale avec indemnisation. Avis favorable.

Classification Actes : *Commande publique - 1.1 : Marchés publics*

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'historique du projet engagé depuis 2022.

Au vu du montant de l'avant-projet sommaire en date du 7 mars 2024 lequel s'élevait à 263 384 € HT, le cabinet d'architectes avait été sollicité pour proposer une modification afin de réduire l'estimatif et tendre au plus près de l'enveloppe initiale (180 000 € HT puis 220 000 € HT).

Ainsi, par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal avait validé l'avant-projet relatif à l'aménagement du Musée des Ardoisières pour un montant estimé à 238 468 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre, confiée au cabinet « Ensemble.s », s'élevait quant à elle, après actualisation à 39 537.99 € HT, soit un taux de rémunération fixé à 16,58 %.

Madame le Maire indique qu'afin de financer le projet, différentes subventions étaient attendues (DETR, Leader, fonds de concours).

La consultation des entreprises avait été suspendue dans l'attente des attributions de subventions.

Cependant, il s'est avéré que malgré les différentes réunions de travail, le soutien de Cicindèle dans la préparation de la demande de subvention Leader, le projet ne pourra bénéficier de ces fonds pourtant essentiels à la faisabilité du projet.

Le 9 octobre 2026, le cabinet d'architectes « Ensemble.s » a été invité à venir échanger sur le projet. Une actualisation des prix de plus de 14 000 € a alors été annoncée aux élus qui ont demandé une nouvelle proposition bien plus modeste afin de tendre vers l'enveloppe initiale de l'ADAC et de prendre en compte le manque significatif de subventions.

Considérant qu'il sera difficile d'atteindre cet objectif, le cabinet d'architecte propose de prévoir une nouvelle mission pour réétudier le projet ou de mettre un terme à la mission de maîtrise d'œuvre avec une indemnisation de 5 % du manque à gagner.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20261118-26181104-DE

Au vu des lourds investissements programmés en 2027, de la non-attribution de subventions essentielles, le conseil municipal, considérant que le projet ne pourra être réalisé tel qu'il avait été envisagé :

- **décide qu'il serait plus raisonnable d'ajourner le projet et d'actualiser les besoins,**
- **de résilier la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Ensemble.s avec indemnisation à hauteur de 5 % du manque à gagner,**
- **d'indemniser le cas échéant toutes missions impactées par cette résiliation (contrôle technique, SPS...),**
- **autorise Madame le Maire, ou son représentant, à engager toutes démarches en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE DE MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Barré